



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Quel-marche>

Quel marché ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1990 - N° 889 - mai 1990 -

Date de mise en ligne : lundi 23 mars 2009

Date de parution : mai 1990

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Tout s'use avec le temps, même les mots, qui finissent par perdre leur sens. Au point que pour continuer à se faire comprendre, il faut parfois les redéfinir.

Il en est ainsi du mot "social". Le dictionnaire le définit comme l'adjectif de ce qui concerne la société dans son ensemble, de ce qui revêt une forme collective : la législation sociale, par exemple, est "l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui font intervenir en faveur des individus et des foyers la solidarité de la collectivité organisée". C'est bien dans ce sens que J. Duboin a donné, avant la guerre, le nom de service social au travail qu'en économie distributive tout individu se doit d'effectuer, en tant que membre de la société, pour participer à la production de l'ensemble et non plus pour le profit d'un patron ou d'actionnaires.

Depuis cette époque, le sens du mot s'est déformé. On parle aujourd'hui de service social, d'aide sociale, comme d'une charité laïque destinée à une seule classe de la société, celle des plus démunis : si une ville construit "des logements sociaux", c'est qu'elle les destine aux plus pauvres. Alors il s'agit de logements étroits, sans confort, et c'est ainsi que social devient synonyme de mauvaise qualité.

Si l'on veut tenir compte de la déformation du mot, il faudrait donc, lorsqu'on définit l'économie distributive, remplacer les mots de service social et de revenu social. Le premier par quelque chose comme : activité au service de la société et le second, sans doute, par revenu de citoyenneté.

Echange et marché.

Plus grave est la confusion qui naît lorsque des distributistes affirment rejeter "l'économie de marché" (1). La vérité qui se cache sous cette expression est double : il y a d'abord le fait que nous avons compris qu'il n'est plus possible d'exiger de tout individu, et tout au long de sa vie, qu'il ait quelque chose à offrir en échange de ce dont il a besoin pour vivre. Depuis que la production est (ou peut être) automatisée, le marché du travail est saturé : une quantité croissante de biens sont produits sans contre-partie d'un travail humain ; ils peuvent et doivent donc donner lieu à une distribution équivalente de revenus pour tous.

D'autre part, les distributistes estiment que l'économie de marché, celle qui survit dans le monde actuel, n'est plus que la caricature monstrueuse du véritable marché. Ce n'est pas l'idée de marché qu'ils refusent, c'est la façon dont elle a été définie à l'ère industrielle : peut-on appeler marché une transaction avec une multinationale qui a acheté en Bourse "toutes les parts du marché" ? Il n'y a pas de marché entre un individu et un "holding" !

Question d'échelle.

Car tout ceci est une question d'échelle, de moyens mis face à face. Il y a bien marché lors d'une transaction entre deux individus. Par exemple lorsqu'un "particulier" cherche à revendre sa voiture, il se renseigne, il affiche son intention, il propose un prix. Si ce prix est "raisonnable", il trouve facilement des acheteurs qu'il peut éventuellement mettre en compétition. Si, au contraire, il exige trop, les acheteurs potentiels l'amènent à baisser son prix. Il y a marchandage parce que vendeur et acheteur peuvent agir sur le montant de la transaction. Lorsque je vais faire mon marché le samedi matin, je ne marchand pas comme on le fait encore en Afrique, mais je peux exprimer mon avis par mon choix, refuser d'acheter à un commerçant qui me trompe sur la qualité ou la quantité, lui préférer, même en payant plus, celui qui manifeste son souci d'apporter lui-même un plus à ce qu'il vend, soit en choisissant bien ce qu'il revend, soit en offrant ses conseils ou un service après-vente. Il y a marché parce que ce choix existe tant pour le commerçant que pour moi : nous sommes placés sur un pied d'égalité vis-à-vis de la transaction.

Cette égalité d'échelle entre les deux parties est la condition nécessaire pour qu'il y ait véritablement marché. La preuve en est qu'à l'échelle du supermarché, c'est fini : il faut que les consommateurs se regroupent en associations pour être "de taille" à faire face, à se défendre, à faire valoir leur point de vue. C'est par ces regroupements que des "boycotts" sont possibles et se révèlent parfois efficaces. Un client seul est sans moyens d'abord parce qu'il lui est difficile de faire des

Quel marché ?

comparaisons, ensuite parce qu'il est la cible d'experts qui ont acquis une véritable science sur l'art et la manière de l'amener à leurs fins. Il n'y a pas de miracle en la matière : un bon gestionnaire est celui qui fait de bons bénéfices, il sait attirer ses clients en perdant sur certains produits pour se rattraper largement sur d'autres. Comme il a des moyens que le client n'a pas, c'est lui qui impose les prix. Et même la mode !

Un objectif clair

Comment conserver les avantages du marché - la concertation entre l'offre et la demande.- tout en évitant sa déviation de l'ère industrielle ?

Tel est bien l'objectif de l'économie distributive. D'abord parce qu'une monnaie non thésaurisable empêche que les entreprises soient détournées de leurs objectifs économiques par des manoeuvres financières, comme c'est le cas aujourd'hui dans ces gigantesques casinos que sont devenues les Bourses.

Des contrats à tous les niveaux

Ensuite parce qu'elle permet de baser les échanges économiques sur des contrats. Des contrats équitables et négociables au niveau approprié.

Le contrat le plus élémentaire est celui du citoyen qui se voit offrir par la société un revenu assuré à vie, son revenu social, contre un engagement d'effectuer son service social, selon des modalités qui, d'abord pendant la fois de ses propres facultés et des besoins de la société, devront faire l'objet d'un accord (son contrat social personnel) au niveau de son entreprise ou de sa commune.

Contrats, encore, au niveau des créations d'entreprises : lorsqu'un individu aujourd'hui veut créer son entreprise, il s'adresse à une banque pour lui emprunter les fonds dont il a besoin. La banque lui prête contre garanties et ne se préoccupe que d'avoir l'assurance que son client la remboursera et lui paiera des intérêts. En économie distributive, ce même individu, ou plus souvent un groupe d'individus, devra proposer un contrat auprès de la commune dans laquelle il projetera de s'installer.

Un contrat dans lequel il décrira ce qu'il veut produire (afin qu'on puisse juger de l'utilité de son projet), dans lequel il justifiera de ses capacités pour y parvenir, dans lequel il chiffrera ses besoins en bâtiments, en matériel, en personnel, ainsi que la production qu'il s'engagera à fournir dans des délais précis. Enfin son projet de contrat devra prévoir plusieurs éventualités, celles où il ne respecterait pas les délais, celles où la qualité, quantité, seraient inférieures ou supérieures à celles annoncées, etc... Si son contrat est accepté par la commune, celle-ci lui fournit les moyens demandés, pour la durée fixée. Il n'aura pas ensuite à rembourser un prêt, mais il devra, à terme, fournir la preuve qu'il a rempli correctement son contrat et que ce qu'il a produit a effectivement intéressé les consommateurs. Ce rapport a posteriori lui sera nécessaire pour demander le renouvellement de son contrat ou l'élaboration d'un autre. Dans de telles conditions, il y a bien un marché entre l'ensemble du personnel d'une entreprise et le reste de la société représenté par la commune : les deux parties peuvent discuter le contrat. Par exemple, si le proposant se rend compte que son projet intéresse beaucoup la commune, il pourra augmenter ses exigences et demander des revenus supplémentaires pour lui-même et ses collaborateurs. La commune sera libre d'accepter ou non, par comparaison aux autres demandes formulées.

Contrats pour le commerce extérieur

Il en est de même pour les échanges dits extérieurs. Une commune rurale peut passer avec une autre commune un contrat pour la fourniture, à dates fixes, d'une certaine quantité de denrées alimentaires contre la fourniture, également à dates fixes, de tels services ou de tels matériels dont elle a besoin. Une région européenne peut passer avec une région africaine un contrat pour la fourniture d'un certain nombre de véhicules, qu'elle fabrique en série, contre telles prestations de services, touristiques par exemple. La multiplicité de tels accords de troc entre toutes les régions de la terre rendra ces accords parfaitement transparents pour les consommateurs : un européen se rendant en vacances en Afrique paiera les services dont il aura besoin par prélevement sur sa carte bancaire.

Quel marché ?

Aux gestionnaires informatisés de faire ensuite les calculs de compensation nécessaires, en suivant les normes qui auront été fixées par les contrats de troc.

Le changement est déjà nettement amorcé

L'économie distributive implique donc d'instaurer une nouvelle base pour les échanges, une base contractuelle, claire, nettement définie, engageant la responsabilité des deux parties, et à l'abri, par conséquent, de toute spéculation.

Et il est encore on s'aperçoit que nos propositions sont déjà largement entrées dans les faits, même si le grand public ne s'en est même pas encore aperçu. (voir à ce sujet l'encadré ci-contre).

A partir de l'annuaire De Bard, le journal Le Monde a conclu, en Novembre 1988 : `Aujourd'hui, tout s'échange, se rachète, s'arbitre, se compense, même certaines dettes du tiers-monde. Achats de gouvernement à gouvernement, d'entreprise à entreprise ou par l'intermédiaire de banques comme de sociétés spécialisées, les exemples se multiplient d'opérations multilatérales. "`

La base contractuelle qu'implique l'économie distributive, devenue absolument indispensable, est entrée partiellement dans les faits, comme d'autre part est entrée dans les faits la distribution de revenus sans compensation d'heures de travail, depuis les congés payés, la retraite, et maintenant le revenu minimum garanti.

(1) Voir par exemple ci-dessous l'article de F. Lévy.